



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 février 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-02-15\_2669

Convention d'objectif 2022-2024  
avec l'association Matériaupôle

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 09 février 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	P. Tordjman	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		.
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	B. Vermillet	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	C. Vala	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	J. Eugène	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	P. Sac	P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	M. Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	R. Boivin	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J. Berenger	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Absente		.
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	AG. Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	JL. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	JL. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		.
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	I. Ben Cheikh	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	K. Ben-Mohamed	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	R. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Absent		.
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	O. Kirouane	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		.
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Absente		.
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	C. Lefebvre	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D. Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	S. Bénêteau	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	JC. Kennedy	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	C. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Id Elouali	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	S. Ostermeyer	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	L. Sauerbach	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	P. Segura	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			101
1 siège vacant : Viry-Chatillon			
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2642 à 2693	59	36	95

## Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre constitue le deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Il est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

Elle contribue à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de santé et d'autonomie, de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Le territoire compte de nombreux acteurs moteurs en matière d'innovation : organismes de recherche, universités, école, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, tiers lieux..., en particulier dans les 4 Domaines d'Actions Stratégiques identifiés : Santé bien-être autonomie, ville durable, Numérique et industries connexes, Alimentation.

Ces acteurs participent au développement économique territorial, à l'emploi et l'insertion, et contribuent également, à travers des initiatives, des actions de sensibilisation, des présentations de leurs compétences, à la découverte de nouveaux métiers, à l'ouverture de perspectives professionnelles, au développement de la culture scientifique au sein de population et en particulier des jeunes.

Avec le soutien qu'elle apporte aux réseaux, clusters, pôle de compétitivité, tiers lieux d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes, l'EPT s'inscrit pleinement dans ces enjeux et participe aux enjeux de développement économique identifiés.

Par ces soutiens, l'EPT souhaite ainsi favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettre le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois.

Il contribue au développement d'un écosystème propice aux synergies et projets collaboratifs porteurs de valeurs ajoutées et de réponses aux enjeux sociétaux indiqués plus haut.

Ces soutiens, inscrits dans la durée, sont formalisés et contractualisés par des conventions d'objectifs.

Partageant des objectifs communs, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et l'association Matériaupôle signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

L'action du Matériaupôle porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières des matériaux (innovations, valorisation) rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement et des matériaux, et d'une contribution, dans le cadre de l'action de Matériaupôle, à ce développement.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement générale d'exemption par catégories n°651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 24 juin 2014 ;

**Vu** la délibération du 14 décembre 2021 autorisant le mandatement par anticipation des avances de subvention aux associations pour l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Considérant** les objectifs de l'association de contribuer ;

- au développement de la recherche et du développement économique par l'appui aux actions de la filière des matériaux en matière d'innovation, de développement de filières, et d'accompagnement aux entreprises, aux acteurs de la recherche et aux collectivités
- au développement (fonctionnement) de lieux d'accueil d'entreprises innovantes dans le secteurs (Matériaupôle Pasteur – Matériaupôle Chérioux) ;

**Vu** les statut de l'association Matériaupôle ;

**Considérant** que cette action s'inscrit dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, social, de formation d'emploi et d'insertion, de politique publique environnementale ;

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la convention de partenariat entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Matériaupôle jointe à la présente délibération.
2. Autorise le président ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat.
3. Décide du versement d'une subvention de 70 000 € à l'association Matériaupôle tel que prévu dans la convention.
4. Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement inscrits au budget primitif 2022.
5. Prend acte du statut de membre fondateur de l'association tel que défini dans les statuts.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 95**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 21 février 2022 ayant été publiée le 21 février 2022



A Vitry-sur-Seine, le 21 février 2022

Le Président

Michel LEPRETRE



## **CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024 D'OBJECTIFS ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET MATERIAUPOLE PARIS SEINE-AMONT**

Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social 2 avenue Youri Gagarine, Vitry-sur Seine, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel LÉPRETRE, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°2020-07-15\_1863 en date du 15 juillet 2020 et désigné ci-après par «EPT Grand-Orly Seine Bièvre»  
d'une part,

Et

MATERIAUPOLE PARIS SEINE AMONT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne le 28 juillet 2009 sous le n°W941005286 (avis publié au J.O. du 15/08/2009 N°0033, annonce N° 01714, n° de Siret 517 559 530 00038), ayant son siège social au 6 rue Pasteur à Vitry-sur-Seine (94), représentée par Monsieur Bernard FONTAINE, Président, agissant en cette qualité en vertu de la décision validée lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2018,

Ci-après désigné « MATERIAUPOLE »

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Avec 124 km<sup>2</sup>, 24 communes et 700 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal / Elaboration d'un plan climat Air Energie Territorial...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs du développement économique mais aussi de réponse aux enjeux sociétaux auxquels nous sommes confrontés, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire, en apportant des réponses aux enjeux posés et à la population.

Les années 2020 -2021 ont connu avec la crise sanitaire, dont les effets à moyen et long terme présentent encore de nombreuses inconnus un évènement majeur sur le plan économique et social, qui s'ajoute à l'enjeu environnemental global qui est posé.

Dans ce contexte, les enjeux de la transition écologique et énergétique, de la sécurisation des approvisionnements vont devenir incontournables pour soutenir le tissu économique et envisager son développement futur. Il en est ainsi de la relocalisation des activités industrielles, du développement de l'économie circulaire et du réemploi, de l'écoconstruction, des circuits-courts, du développement de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'agriculture de proximité et de l'agro-alimentaire.

Dans ces domaines le territoire dispose de nombreux atouts, acteurs et opportunités.

L'EPT a établi une nouvelle feuille de route pour la période 2021-2024.

Elle s'inscrit en cohérence avec les exigences du projet de territoire et les objectifs du mandat.

Son ambition et ses axes de travail intègrent les enjeux identifiés pour le développement de l'économie et de l'emploi.

### **« Un territoire engagé pour accompagner la transformation économique et écologique au bénéfice de ses habitants »**

Cette feuille de route affirme aussi dans la volonté d'un développement économique soutenable et responsable. Ce développement s'inscrit en particulier dans la démarche formalisée par le « Manifeste pour un territoire industriel et productif, la labellisation de l'EPT « Territoire d'industrie », la signature d'un contrat de Transition écologique, dont plusieurs projets sont issus d'acteurs de l'innovation accompagnés par l'EPT.

Un investissement important sera donc consacré à préparer l'avenir et à accompagner la mutation du territoire vers une économie plus responsable portée par l'impératif de la transition écologique.

Elle intègre également la nouvelle donne économique et sociale générée par la crise sanitaire dont les impacts économiques et sociaux ne sont pas encore totalement connus mais dont on sait qu'ils seront significatifs et sans doute durables pour de nombreux secteurs et activités économiques.

Il s'agira d'être particulièrement attentif à ce que le développement économique du territoire ne soit pas dissocié de l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des habitants. De ce point de vue, les questions de l'accès à l'emploi et de la formation, de confortement des parcours d'insertion et du retour à l'emploi des publics fragilisés seront des sujets prioritaires.

Le territoire engagera et ciblera son soutien à l'innovation dans le cadre du contexte et des orientations exposée plus haut, et en particulier dans l'émergence des activités et des emplois de demain en donnant une accélération et en renforçant son action de soutien à l'économie circulaire, au développement des circuits courts, aux mobilités durables, et aux secteurs répondants à des besoins sociaux et enjeux sociétés ci-dessus indiqués, aux porteurs d'emplois locaux durables (écoconstruction, industrie, Economie sociale et solidaire, métiers verts et verdissants...).

La présence d'un nombre important d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles...)

représente un enjeu particulier de développement de liens avec le territoire, en particulier de leur connaissance et de leur accès auprès des jeunes, de contribution au développement et l'appropriation d'une culture scientifique de la population.

L'EPT s'attache à développer en lien avec les villes des initiatives sur ce champ, en particulier au sein des quartiers politiques de la ville.

Ce positionnement s'inscrit dans le projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et participe à définir les enjeux et sujets d'intervention de l'EPT et de ses partenaires en matière d'innovation et de cohésion sociale.

Ces mises en œuvre de politiques publiques s'effectuent en collaboration avec les acteurs sociaux économiques du territoire.

Elle se poursuivra dans le cadre de développement d'outils, telle la plateforme numérique collaborative et la « Fabrique territoriale de l'innovation », structuration d'une démarche collaborative transversale entre, notamment, les services de l'EPT et les acteurs externes

La présente convention et le soutien apporté à l'acteur partenaire, dans la reconnaissance de sa spécificité, s'inscrit dans ces objectifs

### **Le Matériaupôle**

Le projet initié et conçu par MATERIAUPOLE est de contribuer au développement, à la croissance et à la valorisation de la filière matériaux en Ile-de-France. Pour se faire, il faut donc que le Matériaupôle accompagne la filière matériaux et procédés dans sa globalité, quelques soit leurs statuts, leurs métiers, leurs secteurs d'activités.

Le Matériaupôle intervient donc dans des secteurs divers : art, design, industrie, BTP, aéronautique, etc... en y favorisant la rencontre et l'émergence de projets. Ceci afin de mettre en place et de développer un levier pour la croissance en Ile-de-France basée sur un réseau de compétences et d'échanges pour accompagner l'innovation et le développement de nouvelles activités liées aux matériaux. L'implantation en Val-de-Marne et plus précisément sur le Grand Orly Seine Bièvre se justifie par la présence d'un tissu dynamique dans le secteur des matériaux et de leurs mises en forme et présente le potentiel nécessaire au développement de ce pôle d'excellence sur les matériaux par la présence d'acteurs économiques, scientifiques et académiques, de réseaux et pôles, de laboratoires, de structures d'arts & design.

Le Matériaupôle coordonne un réseau d'expertises pluridisciplinaires, bâtissant ainsi une rencontre des disciplines, un carrefour de partage des expériences et de transmission des savoirs ; le Matériaupôle étant facilitateur de rencontres transverses, interdisciplinaires et inter filières entre ses adhérents, partenaires et utilisateurs (créateurs d'entreprise, écoles, laboratoires, PME PMI, designers, artistes, artisans d'art, structures publiques comme privées, etc.).

En plus de l'animation du réseau d'adhérent et à la participation du développement du territoire, le Matériaupôle Paris Seine-Amont propose un éventail de prestations allant de l'accompagnement à l'ingénierie de projet, à l'appui à l'expérimentation, à la formation et à la sensibilisation.

Suite à la modification de la stratégie du Matériaupôle votée en assemblée générale en décembre 2021, les actions du Matériaupôle se découpent en 4 axes stratégiques :

- **AXE 1 - Positionnement & Attractivité territoriale**
  - Niveau international
  - Niveau national

- Niveau territorial
- **AXE 2 - Soutien à l'innovation**
  - Faire émerger et aider à la conduite de projets R&D collaboratifs
  - Diffuser l'innovation au sein des entreprises
  - Emergence de projets Européens
  - Montage de projets Européens
  - Monter des projets trans-sectoriels
  - Monter des projets inter-écoles
- **AXE 3 - Soutien aux acteurs économiques**
  - Accompagner la création d'entreprises
  - Accompagner le développement des TPE & PME
  - Créer les conditions de collaborations inter-entreprises membres
  - Animation du réseau du cluster
- **AXE 4 - Formation & Sensibilisation**
  - Grand public
  - Publics jeunes
  - Publics professionnels

Ces axes stratégiques sont répartis en 7 thématiques verticales (4 transdisciplinaires et 3 sectorisées) et 4 principes horizontaux généraux.

- Thèmes transdisciplinaires sur lesquels le réseau souhaite continuer son développement et accroître le volume de projets et d'actions à mener dans les années à venir :
  - Industrialisation et optimisation de production ;
  - Création d'entreprises
  - Nouveaux matériaux et procédés
  - Economie circulaire
- Thèmes sectorisés prioritaire pour l'association et pour qui nous souhaitons mettre en avant le développement et lancer des actions spécifiques :
  - Mode et textile
  - Bâtiment et travaux publics
  - Métiers d'arts et du design
- Grands principes horizontaux qui guident nos actions:
  - Féminisation
  - Inclusion sociale
  - Economie sociale et solidaire
  - Innovation ouverte

Ainsi sur l'axe 3 – soutien aux acteurs économiques, sous axe « accompagner le développement des TPE et PME », le **Matériaupôle est à l'initiative –conformément à sa stratégie de développement– de trois programmes de tiers-lieux sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre** dédiés à l'accompagnement et à l'accueil de structures économique ou académiques. Ces tiers-lieux sont à chaque fois focalisés sur un ou plusieurs thèmes stratégiques de l'association :

#### Pasteur – Vitry-sur-Seine

Le tiers-lieu Pasteur a ouvert par Matériaupôle en 2016 dans un bâtiment de 100m<sup>2</sup> mis à disposition par la mairie de Vitry-sur-Seine. Le bâtiment Pasteur a accueillis depuis son ouverture une douzaine de structures et projets en résidences.

En 2021, trois structures étaient en résidence dans le bâtiment Pasteur : Agilcare, Cultures du Cœur en Val-de-Marne, Univers et Conseils et Weco.

Thèmes transdisciplinaires de Pasteur :

- Création d'entreprises



- Economie circulaire

### Chérioux – Vitry-sur-Seine

Le tiers-lieu Chérioux sera ouvert courant du premier semestre 2022. Ce bâtiment de 550m<sup>2</sup> (dont 120m<sup>2</sup> d'atelier de prototypage partagé) est mis à disposition par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Matériaupôle Chérioux bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France et des Fonds FEDER ITI Seine-Amont.

Thèmes transdisciplinaires de Chérioux :

- Industrialisation et optimisation de production ;
- Création d'entreprises
- Nouveaux matériaux et procédés
- Economie circulaire
- Thèmes sectorisés prioritaire pour l'association et pour qui nous souhaitons mettre en avant le développement et lancer des actions spécifiques :
  - Mode et textile
  - Bâtiment et travaux publics
  - Métiers d'arts et du design

### Prudhon – Ivry-sur-Seine

Le programme immobilier Prudhon est mené en collaboration avec la foncière Bellevilles, il sera inauguré au début du second semestre 2022. Ce tiers-lieu sera un hôtel d'entreprises productives géré et animé par Matériaupôle sur une surface de 570m<sup>2</sup>.

Thèmes transdisciplinaires de Prudhon :

- Industrialisation et optimisation de production ;
- Economie circulaire

Thèmes sectorisés prioritaires pour Prudhon pour l'association et pour qui nous souhaitons mettre en avant le développement et lancer des actions spécifiques :

- Mode et textile
- Métiers d'arts et du design

## **LE PROJET**

Partageant des objectifs communs, l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et MATERIAUPOLE signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement territorial et d'une contribution de MATERIAUPOLE à ce développement dans le cadre de son action.

Leur collaboration s'organisera en particulier dans le cadre :

Vu le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Considérant la volonté de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de soutenir les structures innovantes du territoire, dont Matériaupôle fait partie,

Considérant le projet initié et porté par Matériaupôle

Considérant que l'action ci-après présentée par Matériaupôle participe de ces politiques en favorisant l'attractivité du territoire pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine de la Santé bien-être autonomie, de la Ville durable et du Numérique et industries connexes et qu'en conséquence des retombées en terme d'emplois indirects et de développement économique du territoire sont attendues.

Cette collaboration s'effectue dans le cadre des interventions de MATERIAUPOLE sur tout ou partie du Grand-Orly Seine Bièvre. Elle portera notamment sur les actions suivantes de MATERIAUPOLE, telles que précisées selon chacun des 4 axes suivants de cette convention :

- **AXE 1 - Positionnement & Attractivité territoriale**
  - Niveau international
  - Niveau national
  - Niveau territorial
- **AXE 2 - Soutien à l'innovation**
  - Faire émerger et aider à la conduite de projets R&D collaboratifs
  - Diffuser l'innovation au sein des entreprises
  - Emergence de projets Européens
  - Montage de projets Européens
  - Monter des projets trans-sectoriels
  - Monter des projets inter-écoles
- **AXE 3 - Soutien aux acteurs économiques**
  - Accompagner la création d'entreprises
  - Accompagner le développement des TPE & PME
  - Créer les conditions de collaborations inter-entreprises membres
  - Animation du réseau du cluster
- **AXE 4 - Formation & Sensibilisation**
  - Grand public
  - Publics jeunes
  - Publics professionnels

### **Article 1er : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE à MATERIAUPOLE, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

MATERIAUPOLE s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget territorial, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas MATERIAUPOLE d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

## **Article 2 : Engagements de MATERIAUPOLE**

### **2-1 – Engagements de réalisation de la convention**

Par la présente convention, Matériaupôle s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité :

- à mettre en œuvre, sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques mentionnées au préambule, le programme d'actions 2022 joint en annexe 1, lequel fait partie intégrante de la convention.

Conformément à son plan d'action MATERIAUPOLE s'engage également à :

Participer aux actions d'animation de l'écosystème territorial mises en œuvre par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Cette participation sera définie d'un commun accord pour chacune des initiatives concernées. Elle s'appuiera notamment sur le site web « hub innovation » et la plateforme collaborative de l'EPT en cours de développement ayant notamment pour objet la mise en valeurs des acteurs de l'EPT.

- Contribuer à l'alimentation du futur site web « innovation » de l'EPT et de la plateforme collaborative, sur la partie concernant l'informations des actions et initiatives de l'association.
- Contribuer aux réflexions, études, actions développées et conduites par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Les modalités de ces travaux ou partenariats opérationnels seront définis d'un commun accord.
- Travailler avec L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE sur la déclinaison et les retours au territoire de leurs projets et actions, notamment en cohérence avec les DAS et plus largement la stratégie territoriale, en matière d'innovation, de développement économique, d'emploi...
- Poursuivre, le travail engagé avec les équipes de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE visant à favoriser l'innovation et l'expérimentation dans les projets du territoire.
- Dans ce cadre, retourner à l'EPT avant le 30 mars de chaque année le tableau synthétique d'indicateurs fourni par l'EPT. L'association pourra effectuer une déclinaison spécifique de ces indicateurs adapté à son action permettant d'évaluer autant que faire se peut les retombées de l'action sur le territoire.

MATERIAUPOLE s'engage, pour l'ensemble de ses actions, à adopter une stratégie budgétaire au regard de sa politique associative, en recherchant notamment des financements autres que ceux de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

MATERIAUPOLE s'engage à ne pas utiliser la subvention à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le présent article.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

### **2-2 – Autres engagements**

MATERIAUPOLE s'engage à porter à connaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, sans délai,

toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, de ses coordonnées bancaires et à lui communiquer copies des conventions passées avec d'autres partenaires.

MATERIAUPOLE s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'il produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par MATERIAUPOLE, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 3 : Engagement de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

Par la présente convention l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage à :

- soutenir MATERIAUPOLE en lui apportant sur la durée de la convention une aide financière annuelle sous forme de subvention de fonctionnement, sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.  
Ce montant pourra être ajusté annuellement à la hausse ou à la baisse en fonction des évolutions des objectifs ou du plan d'action annuel de MATERIAUPOLE et de l'évaluation de sa réalisation.
- Informer et échanger avec MATERIAUPOLE sur sa stratégie territoriale de développement,
- Porter à connaissance de MATERIAUPOLE toute information, d'ordre général, sur des sources de financement possible (appels à projets...) dont l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE aurait connaissance et qui lui apparaîtrait pertinent pour MATERIAUPOLE,
- Permettre à Cancer Campus l'accès à la plateforme Appels A Projets de l'EPT, site de l'innovation et le Hub de l'innovation en cours de réalisation.
- Proposer à MATERIAUPOLE de l'associer à des études, conduites de projets, appels à manifestation d'intérêt ou à projet, salons pour lesquels cette association apparaîtrait pertinente à l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE,
- Informer et associer MATERIAUPOLE aux initiatives qu'elle prend dans des domaines concernant MATERIAUPOLE et auxquelles il serait susceptible de contribuer et d'y trouver un intérêt.

Conformément à ses statuts, cette contribution ouvre de plein droit à l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE la qualité de membre fondateur de MATERIAUPOLE.

### **Article 4 : Détermination du montant et des modalités de versement de la subvention**

MATERIAUPOLE adressera chaque année, avant le 31 mars un courrier de demande de subvention au président de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Ce courrier indiquera de manière synthétique au président de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE les éléments clés concernant :

- les actions réalisées l'année précédente au regard du plan d'action de MATERIAUPOLE qui avaient été adoptés, les obstacles ou difficultés majeures auxquels auraient pu être confrontés MATERIAUPOLE et les conséquences éventuelles sur son action et la réalisation de ses objectifs,
- les retombées qu'ont pu engendrer l'action de MATERIAUPOLE pour le territoire
- les objectifs de MATERIAUPOLE pour l'année à venir, et, éventuellement les grandes évolutions ou modifications majeures qui y auraient été apportés, en indiquant celles qui concernent plus particulièrement le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.
- tout élément important que MATERIAUPOLE jugerait utile de porter à connaissance du président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans ce cadre.

Seront joints à ce courrier :

- Le CERFA N° 1256\* 05 de demande de subvention
- Le RIB de l'association.

Pour l'année 2022 l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE contribue financièrement pour un montant total de soixante-dix mille (70 000 €) à la réalisation du plan d'action de Matériaupôle. Pour les années 2023, et 2024 le montant prévisionnel de la contribution financière de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'élèvera à la somme annuelle de soixante-dix mille euros (70 000 €).

Cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.

Elle sera versée après le vote du budget du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

La contribution financière sera créditée au compte de MATERIAUPOLE selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

Les subventions pour les années suivantes seront versées sous réserve de la production et de la validation des documents à fournir selon l'article 9 de la présente convention et des documents prévus aux articles 6 et 9.

Si MATERIAUPOLE en fait la demande en temps utile, une avance pourra être consentie par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE avant le 31 janvier de chaque année, dans la limite de 33 % du montant de la contribution financière de l'année précédente (N-1).

La subvention sera versée sur le compte bancaire de MATERIAUPOLE dont les références seront fournies chaque année par MATERIAUPOLE.

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par MATERIAUPOLE selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est :

Le Trésorier Municipal  
Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine

## **Article 5 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Elle porte sur les actions se déroulant pendant cette période.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et au contrôle prévu à l'article 9.

## **Article 6 : Justificatifs**

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, MATERIAUPOLE s'engage à fournir annuellement, jusqu'au terme de la convention, dans les six mois de la clôture de chaque exercice budgétaire, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur :

- un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées pour l'année N-1 en début d'année N
- le compte rendu financier de l'année N-1, identifiant les actions subventionnées par l'EPT
- les comptes annuels de l'année N-1 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leur annexe) ;
- le budget prévisionnel des années N et N+1, identifiant les actions subventionnées par l'EPT
- le plan d'action de l'année N

Pour l'année 2022 (année d'entrée en vigueur de la convention), si, à la date de signature de la convention les pièces mentionnées ci-dessus ne sont pas disponibles, MATERIAUPOLE s'engage à fournir les pièces justificatives suivantes :

- un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées pour l'année N-2 (annexe 1)
- le compte rendu financier de l'année N-2
- les comptes annuels de l'année N-2 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leur annexe)

## **Article 7 : Sanctions**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par MATERIAUPOLE sans l'accord écrit de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par MATERIAUPOLE et avoir préalablement entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le cas échéant, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en informera MATERIAUPOLE par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 8 : Evaluation**

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE est chargé de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Il peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et MATERIAUPOLE lors de réunions spécifiques.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE procède, conjointement avec MATERIAUPOLE, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

### **Article 9 : Contrôle par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de l'utilisation des fonds**

MATERIAUPOLE s'engage à justifier à tout moment, à la demande de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et de faciliter l'accès à ses documents administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8.

MATERIAUPOLE s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, ou par des personnes ou organismes mandatés par elle, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et du respect de ses engagements vis à vis de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

### **Article 10 : Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et MATERIAUPOLE. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

### **Article 11 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties s'engagent à trouver des moyens de résolutions ou des solutions amiables à la résolutions et réparation des éventuels préjudices causés.

### **Article 12 : Cessation d'activités ou dissolution de MATERIAUPOLE**

En cas de cessation d'activité ou de dissolution, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre doit en informer

Cancer campus dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, et appréciera l'opportunité de continuer son activité.

En cas de cessation d'activité ou de dissolution Cancer campus Ile-de-France, doit en informer le territoire Grand-Orly Seine Bièvre dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

Les fonds associatifs seront liquidés selon la réglementation en vigueur.

### **Article 13 : Recours**

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et MATERIAUPOLE s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et non résolu à l'amiable sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux à Orly,  
Le

Pour MATERIAUPOLE,  
Bernard FONTAINE

Le Président

Pour L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE  
Michel LEPRETRE

Le Président



## ANNEXE 1 – Budget prévisionnel 2022 de Matériaupôle

### MATERIAUPOLE - PROPOSITION DE BUDGET PREVISIONNEL 2022

Prévisionnel 2022		TOTAL	Prévisionnel 2022		TOTAL
<b>RECETTES</b>			<b>DEPENSES</b>		
<b>Subventions publiques</b>		<b>169 235 €</b>	<b>FRAIS FIXES DE STRUCTURE</b>		<b>10 200 €</b>
Subvention de fonctionnement - Conseil Départemental 94		20 000 €	Banque / Assurance		700 €
Subvention de fonctionnement - Grand Orly Seine- Bièvre		70 000 €	Honoraires (Compta, juridique)		6 000 €
Grand Orly Seine- Bièvre - CoTLISAME FEDER ITI		- €	fournitures administratives, abonnements		1 000 €
CoTLISAME FEDER ITI - solde		- €	EDF - TEL - INTERNET - LA POSTE		1 000 €
Subvention CR IDF - Nv tiers lieu		53 200 €	Impots et taxes		- €
Subvention FEDER ITI - Nv tiers-lieu		26 035 €	Autres charges fixes (cotisations croisées...)		1 500 €
Prime apprentissage		- €			
Autres subventions publiques		- €			
		- €	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>148 691 €</b>
<b>Ressources privées</b>		<b>159 074 €</b>	Rémunération du personnel		103 270 €
Cotisations		18 000 €	Charges patronales		33 033 €
Incubation, Accélération, Expérimentation		128 534 €	Stagiaires		8 400 €
6Pasteur		13 950 €	Autres charges du personnel		3 988 €
Mises à disposition de postes		13 950 €	<b>CHARGES LIEES AUX ACTIONS</b>		<b>219 418 €</b>
Accompagnement		- €	Site web		500 €
		- €	Salons et événements		8 000 €
Nouveau tiers-lieu		52 200 €	Supports de communication		200 €
Mises à disposition de postes		45 000 €	Frais de réception		200 €
Accompagnement		7 200 €	Frais de missions et de déplacement		500 €
Accès atelier		62 384 €	Achats équipements (ordinateurs, téléphones, ...)		- €
		- €	Sous-traitance		- €
<b>Formations</b>		<b>5 640 €</b>	Incubation, Accélération et expérimentation		21 294 €
Formations "économie circulaire"		1 540 €	6Pasteur		4 040 €
Formation Design Circulaire - Paris Fabrik		1 100 €	Loyer		- €
Formation "optimisation de la production"		2 000 €	Charges		3 000 €
Formation utilisation machines		1 000 €	Assurances		440 €
Interventions écoles		- €	Impots et taxes		600 €
Montage de projets R&D (ARMINES; CEA; ...)		100 €	Nv tiers-lieu		17 254 €
Autres projets non récurrents		- €	% reversion		- €
Autres ressources privées		6 800 €	Charges		7 933 €
		- €	Assurances		4 321 €
		- €	Impots et taxes		5 000 €
<b>Autres financements</b>		<b>50 000 €</b>	Aménagement nv tiers-lieu		89 605 €
Produits financiers		- €	Loyer Prudhon		55 700 €
Produits divers		- €	Provision difficultés économiques		15 641 €
CHERIOUX : emprunt		50 000 €	FEDER Amortissement des machines		- €
Fonds propres : Trésorerie		- €	FEDER CoTLISAME - part des partenaires		- €
Autres financements		- €			
Financement à reverser		- €	Mensualité emprunt CHERIOUX		27 778 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>378 309 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>378 309 €</b>

**ANNEXE 2 – Budget prévisionnel 2022 avec répartition par axes stratégiques de Matériaupôle**

		Axe 1 Positionnement & Attractivité territoriale	Axe 2 Soutien à l'innovation	Axe 3 Soutien aux acteurs économiques	Axe 4 Formations & Sensibilisation
<b>Prévisionnel 2022</b>					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>378 309 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>34 800 €</b>	<b>277 869 €</b>	<b>25 640 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>378 309 €</b>	<b>42 856 €</b>	<b>52 341 €</b>	<b>256 819 €</b>	<b>26 293 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0 €</b>	<b>-2 856 €</b>	<b>-17 541 €</b>	<b>21 050 €</b>	<b>-653 €</b>
		Axe 1 Animation et vie du réseau	Axe 2 Valorisation du réseau	Axe 3 Etablissements Supérieurs de Recherche	Axe 4 Projets entrepreneuriaux
<b>Prévisionnel 2022</b>					
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>169 235 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>97 235 €</b>	<b>17 000 €</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>209 074 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>9 800 €</b>	<b>180 634 €</b>	<b>8 640 €</b>
<b>PART FONDS PROPRES dans le budget</b>	<b>55%</b>	<b>23%</b>	<b>19%</b>	<b>70%</b>	<b>33%</b>
<b>PART SUBVENTIONS dans le budget</b>	<b>45%</b>	<b>70%</b>	<b>48%</b>	<b>38%</b>	<b>65%</b>

MATERIAUPOLE - PROPOSITION DE BUDGET PREVISIONNEL 2022

Prévisionnel 2022	TOTAL	Prévisionnel 2022			
		Axe 1 Positionnement & Attractivité territoriale	Axe 2 Soutien à l'innovation	Axe 3 Soutiens aux acteurs économiques	Axe 4 Formations & Sensibilisation
<b>RECETTES</b>					
<b>Subventions publiques</b>	<b>169 235 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>97 235 €</b>	<b>17 000 €</b>
Subvention de fonctionnement - Conseil Département	20 000 €	2 000 €	4 000 €	4 000 €	10 000 €
Subvention de fonctionnement - Grand Orly Seine-Biev	70 000 €	28 000 €	21 000 €	14 000 €	7 000 €
Grand Orly Seine-Bievre - COTISAME FEDER III	- €	- €	- €	- €	- €
COTISAME FEDER III - solde	- €	- €	- €	- €	- €
Subvention CR IDF - Nv tiers lieu	53 200 €	- €	- €	53 200 €	- €
Subvention FEDER III - Nv tiers lieu	26 035 €	- €	- €	26 035 €	- €
Prime apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €
Autres subventions publiques	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Ressources privées - cotisations et prestations</b>	<b>159 074 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>9 800 €</b>	<b>130 634 €</b>	<b>8 640 €</b>
Cotisations	18 000 €	10 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
Incubation, Accélération, Expérimentation	128 534 €	- €	- €	128 534 €	- €
6Pastaeur	13 950 €	- €	- €	13 950 €	- €
Mises à disposition de postes	13 950 €	- €	- €	13 950 €	- €
Accompagnement	- €	- €	- €	- €	- €
Nouveau tiers lieu	52 200 €	- €	- €	52 200 €	- €
Mises à disposition de postes	45 000 €	- €	- €	45 000 €	- €
Accompagnement	7 200 €	- €	- €	7 200 €	- €
Accès atelier	62 384 €	- €	- €	62 384 €	- €
Formations	5 640 €	- €	- €	- €	5 640 €
Formations "économie circulaire"	1 940 €	- €	- €	- €	1 940 €
Formation Design Circulaire - Paris Fabrik	1 000 €	- €	- €	- €	1 000 €
Formation "optimisation de la production"	2 000 €	- €	- €	- €	2 000 €
Formation utilisation machines	1 000 €	- €	- €	- €	1 000 €
Interventions écoles	- €	- €	- €	- €	- €
Montage de projets R&D (ARMINES, CEA, ...)	100 €	- €	- €	100 €	- €
Autres projets non récurrents	- €	- €	- €	- €	- €
Autres ressources privées	6 800 €	- €	6 800 €	- €	- €
<b>Autres financements</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
Produits divers	- €	- €	- €	- €	- €
CHEROUX : emprunt	50 000 €	- €	- €	50 000 €	- €
Fonds propres - Trésorerie	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financements	- €	- €	- €	- €	- €
Cowdfunding CHEROUX	- €	- €	- €	- €	- €
Dons	- €	- €	- €	- €	- €
Financement à reverser	- €	- €	- €	- €	- €
COTISAME - FEDER (part des partenaires)	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>378 309 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>34 800 €</b>	<b>277 839 €</b>	<b>25 640 €</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>FRAIS FIXES DE STRUCTURE</b>	<b>10 200 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>2 550 €</b>
Banque / Assurance	700 €	175 €	175 €	175 €	175 €
Honoraires (Compta, juridique)	6 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Fournitures administratives, abonnement	1 000 €	250 €	250 €	250 €	250 €
TEL - LA POSTE	1 000 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €
Autres charges fixes (cotisations croisées)	1 500 €	375 €	375 €	375 €	375 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>148 691 €</b>	<b>39 806 €</b>	<b>40 891 €</b>	<b>44 251 €</b>	<b>23 743 €</b>
Rémunération du personnel	103 270 €	24 000 €	30 981 €	30 981 €	17 308 €
Charges patronales	33 033 €	9 718 €	9 910 €	9 910 €	3 495 €
Stagiaires	8 400 €	2 100 €	- €	3 360 €	2 940 €
Autres charges du personnel	3 988 €	3 988 €	- €	- €	- €
<b>CHARGES LIÉES AUX ACTIONS</b>	<b>219 418 €</b>	<b>500 €</b>	<b>8 900 €</b>	<b>210 018 €</b>	<b>- €</b>
Site web	500 €	- €	500 €	- €	- €
Salons et événements	8 000 €	- €	8 000 €	- €	- €
Supports de communication	200 €	- €	200 €	- €	- €
Frais de réception	200 €	- €	200 €	- €	- €
Frais de missions et de déplacement	500 €	500 €	- €	- €	- €
Achats équipements (ordinateurs, téléphones)	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-traitance	- €	- €	- €	- €	- €
Incubation, Accélération et expérimentation	21 294 €	- €	- €	21 294 €	- €
6Pastaeur	4 040 €	- €	- €	4 040 €	- €
Loyer	- €	- €	- €	- €	- €
Charges	3 000 €	- €	- €	3 000 €	- €
Assurances	440 €	- €	- €	440 €	- €
Impôts et taxes	600 €	- €	- €	600 €	- €
Nv tiers lieu	17 254 €	- €	- €	17 254 €	- €
% reversion	- €	- €	- €	- €	- €
Charges	7 933 €	- €	- €	7 933 €	- €
Assurances	4 321 €	- €	- €	4 321 €	- €
Impôts et taxes	5 000 €	- €	- €	5 000 €	- €
Aménagement Tiers lieu	89 605 €	- €	- €	89 605 €	- €
Travaux	6 000 €	- €	- €	6 000 €	- €
Equipements et mobiliers	15 500 €	- €	- €	15 500 €	- €
Achats logiciels	2 000 €	- €	- €	2 000 €	- €
Matériel informatique	9 600 €	- €	- €	9 600 €	- €
Matériel de fabrication pour le fablab	56 505 €	- €	- €	56 505 €	- €
Loyer Purlion	55 700 €	- €	- €	55 700 €	- €
Provision difficultés économiques	15 641 €	- €	- €	15 641 €	- €
FEDER Amortissement des machines	- €	- €	- €	- €	- €
FEDER COTISAME - part des partenaires	- €	- €	- €	- €	- €
Mensualité emprunt CHEROUX	27 778 €	- €	- €	27 778 €	- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>378 309 €</b>	<b>42 856 €</b>	<b>57 341 €</b>	<b>256 819 €</b>	<b>26 293 €</b>



ANNEXE 3 – Tableau de répartition de la subvention de l’EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre dans les différents axes stratégique de Matériaupôle.

<b>EPT 12 GRAND ORLY SEINE BIEVRE</b>				
	<b>Budget de chaque axe</b>	<b>Montant de la subvention sur l'axe</b>	<b>% cofinancement sur l'axe</b>	<b>% de l'action par rapport à l'ensemble des actions financées</b>
<b>Axe 1 Positionnement &amp; Attractivité territoriale</b>	42 856,22 €	28 000,00 €	65%	40%
<b>Axe 2 Soutien à l'innovation</b>	52 340,90 €	21 000,00 €	40%	30%
<b>Axe 3 Soutien aux acteurs économiques</b>	256 819,01 €	14 000,00 €	5%	20%
<b>Axe 4 Formations &amp; Sensibilisation</b>	26 292,86 €	7 000,00 €	27%	10%
<b>TOTAL</b>	<b>378 308,99 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>19%</b>	<b>100%</b>